



Creation site web ques tionn juridique

Par **alfano**, le **30/03/2010** à **01:28**

Bonjour,

je suis en train de creer un site web du genre forum generale de rencontre tchat et jeux entierement gratuit avec un systeme de recompenses ou je proposerai a mes visiteurs de cliquer sur les bannieres publicitaires et autres actions pour gagner des points tel sorte que les 3 premiers se partageraient 15% du benefice net rapporte par les bannieres publicitaires. Ma question est Ai-je le droit de proposer un tel type de service et est ce que les regies publicitaires accepterai le fait que je dise a mes visiteurs de cliquer sur les bannieres ? merci pour votre reponse

Par **frog**, le **30/03/2010** à **02:36**

[citation]est ce que les regies publicitaires accepterai le fait que je dise a mes visiteurs de cliquer sur les bannieres ? [/citation]

Google Ads non, et ils sont draconiens là dessus.

La plupart des annonceurs verront qu'il y a anguille sous roche, voire baleine sous galet dès qu'ils enregistrent des clics frénétiques venant des mêmes adresses IP. Ca conduit à un blacklisting dont il est -du peu que j'ai pu connaître de cas de ce genre- quasiment impossible de sortir.

Ca ne t'empêche pas de faire de la prospection pour éventuellement trouver l'annonceur à qui ton projet pourrait plaire.

Je connais un site web qui s'est arrangé avec une régie publicitaire pour instaurer le

mécanisme suivant : Le site web est gratuit, offre une plate-forme de jeux, de forums, de chat et de messagerie privée.

Cependant, pour financer le site, une page spéciale, pleine de bannières est accessible et permet de remporter des petites récompenses aléatoires toutes les X heures. Ainsi, les utilisateurs ne sont incités qu'à aller sur cette page (avec modération), mais pas directement à cliquer. Si je me souviens bien, lors de la mise en place du machin, il a même été expressément demandé aux membres de ne cliquer sur les bannières que si elles les intéressaient vraiment, fair-play oblige vis-à-vis de la régie.

Cependant, n'espère pas faire fortune : Dans l'exemple que je cite, le mécanisme rapportait "moins de 84 centimes par jour" avec 100.000 inscrits (je ne retrouve plus le chiffre du nombre de membres actif, mais ça doit pas dépasser les 10% d'inscrits).

Pour connaître le nom de la régie qui a accepté ce deal, le plus simple serait que tu envoies à l'adresse mail que tu trouveras ici : <http://jean-charles.net/>

Par **alfano**, le **31/03/2010** à **01:57**

merci pour ta réponse en fait je n'obligerai pas mes visiteurs à cliquer directement ils auront une page spéciale avec des bannières publicitaires sélectionnées spécialement pour eux grâce à un formulaire préalablement rempli afin de définir leurs préférences et ces bannières ne pourront être cliquées qu'une seule fois par jour ainsi que la publicité qu'il y a sur tous les sites sur le côté elle ne leur donnera des points qu'une fois par jour donc je pense que l'envie frénétique de cliquer pourra être évitée. Penses-tu que ce système pourra éviter les problèmes avec les régies. ? Sinon je vais voir directement avec elles en espérant que cela puisse se faire. Un grand merci quand même